

## [Droits sociaux \[1\]](#)

L'ensemble des droits sociaux des artistes interprètes découle directement du statut de salarié. Leur principe fondateur est la solidarité interprofessionnelle : tous les salariés contribuent et la redistribution des droits se fait en fonction des besoins et des cotisations versées.

Attention ! Ce que certains appellent les charges patronales sont en fait des cotisations et font partie du salaire. C'est en quelque sorte un « salaire différé », qui va générer -avec les contributions du salarié- des prestations.

Le salaire net à payer constitue le salaire direct. Nos contributions sociales (la différence entre le salaire brut et le salaire net) plus les cotisations patronales constituent le salaire différé. Cette somme est d'abord mutualisée et ensuite, en fonction des besoins, reversée sous forme de prestations en cas de maladie, congé maternité, chômage, retraite etc. Il arrive que certaines caisses ne soient financées que par les employeurs.

Mot de passe \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

### **Syndicat Français des Artistes-interprètes**

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)

Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)  
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)  
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

## Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)

Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

## Accès réservé

Nom d'utilisateur \*

Mot de passe \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

**URL source (modified on 12/02/2010 - 20:58):** <https://sfa-cgt.fr/vos-droits/droits-sociaux#comment-0>

### Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/vos-droits/droits-sociaux>